

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LACROIX du 4 mai 2018

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Sous-Préfecture de Pamiers	Patrick LEVERINO Stéphanie GAUTHE-HAUQUIN	Sous-préfet	Présent Présente
BSC	Dominique CASSE		Présente
SDIS	David PINA Benoît DELPAS		Présent Présent
DREAL	Stéphanie ROBIC Maryline CROVISIER	UT 31/09	Présente Absente
DIRECCTE			Absent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Conseil départemental 09	Jacques LAFFARGUE	Titulaire	Présent
Mairie de Mazères	M. le maire M. Philippe CUJIVES	Titulaire Suppléant	Absent Présent
Collège riverains			
Comité Ecologique Ariégeois	André PAGES	Titulaire	Présent
Riverain	Marie-Thérèse CAZENEUVE	Titulaire	Absente
Riverain	Jean-Claude COUMEL	Titulaire	Absent
Riverain	Frédéric ROUZAUD	Titulaire	Absent
Riverain	Manuel CHAUCHAT	Titulaire	Présent
Collège exploitants			
LACROIX Tous Artifices	Le directeur général Le chef d'établissement Le directeur des opérations Le directeur HSE	Titulaire Titulaire	Absent Présent Absent Absent
Collège salariés			
LACROIX Tous Artifices	Salariée Salarié Salarié	Titulaire Titulaire Titulaire	Absente Absent Absent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 février 2017
- 2) Bilan annuel des activités de la société LACROIX
- 3) Bilan annuel des actions de l'inspection des installations classées
- 4) Point d'avancement post-PPRT

5) Questions diverses

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de Patrick LEVERINO.

Un tour de table est réalisé, permettant à chacun de se présenter.

1) Approbation du compte-rendu de la CSS du 28 février 2017

Le compte-rendu de la CSS du 28 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

2) Bilan annuel des activités de la société LACROIX

M. le chef d'établissement (Lacroix) liste les actions réalisées au titre de la prévention des risques en 2017. Celles-ci s'inscrivent dans les domaines de l'environnement, de la sécurité, de la sûreté et des conditions de travail. Ces investissements, qui ont relevé de l'ajout de nouveaux équipements et du remplacement d'anciens matériels, ont représenté un montant conséquent de 3,5 millions d'euros.

2017 a été une bonne année du point de vue de l'accidentologie puisqu'aucun accident et presque aucun accident pyrotechnique majeur ne s'est produit. Quelques petits incidents ont été relevés, mais ils n'ont eu aucune conséquence humaine et matérielle.

L'exercice POI annuel s'est déroulé le 5 octobre 2017. Le scénario était constitué d'un départ de feu au magasin et d'un sinistre dans la zone des dépôts. Il a été l'occasion de tester l'ensemble des procédures, y compris d'évacuation, et de leur apporter quelques améliorations. En particulier, un point de rassemblement a été déplacé pour être plus adapté à la population du site et éviter les suraccidents.

Le système de gestion de la sécurité du site fait l'objet d'un contrôle permanent. La politique de prévention des accidents majeurs a été révisée avec l'ajout de démarches sur le facteur humain. Le personnel est encouragé à remonter les écarts qu'il décèle ou qu'il commet. Un partenariat a été conclu avec le GIE Qualité Entreprise pour élever encore plus le niveau de la sécurité.

Le budget de formation du site est deux fois supérieur au minimum légal et les volumes de formation restent stables d'année en année. Lacroix a créé une Académie pour développer des modules de formation internes et capitaliser ses savoir-faire en matière de sécurité.

L'étude de danger de la Société a été soldée et diffusée à la Préfecture en 2016.

Tous les incidents et accidents sont enregistrés et analysés afin que des plans d'action leur soient associés. Une campagne d'audits internes permet de s'assurer de la prise en compte effective des mesures de sécurité et du respect des règles à tous les postes.

Dans le cadre de la gestion de la sécurité, différentes extensions et modifications de bâtiments ont été réalisées en 2017.

Les objectifs fixés pour 2018 visent en particulier l'absence d'accident, de non-conformité, l'amélioration du bien-être au travail, et des comportements écocitoyens. Chaque objectif a été décliné par chacun des services, à son niveau. La majorité des accidents de la Société relève en effet du plain pied. Les investissements prévus pour 2018 avoisineront le million d'euros.

M. LEVERINO s'enquiert de l'avancée de l'obtention d'une certification par la Société Lacroix dans le cadre de la démarche MASE.

M. le chef d'établissement répond que l'audit final est prévu pour décembre. Cette démarche a permis de monter d'un cran en matière de maîtrise de la sécurité et d'autres domaines.

M. CHAUCHAT demande si le *turnover* est important au sein de la Société.

M. le chef d'établissement l'infirmes. Les sorties sont majoritairement composées de départs à la retraite. 85 personnes en CDI ont été embauchées en 18 mois. Le recrutement reste pourtant un sujet difficile pour l'Entreprise.

3) Bilan annuel des actions de l'inspection des installations classées

Mme ROBIC (DREAL) présente les conclusions de l'inspection réalisée le 10 octobre 2017 au site de Lacroix Mazères. Cette visite était centrée sur le thème de la sûreté et des actes de malveillance, sur le sujet de la distribution et de la mise en vente d'articles pyrotechniques ainsi que sur l'extension du bâtiment A5. 1 non-conformité a été relevée (au niveau d'une loge du bâtiment A5) et 6 observations ont été formulées.

Un projet d'arrêté préfectoral clôturera l'étude de danger mentionnée par M. LACOSTE et rappellera les moyens de maîtrise des risques. Au travers de cette étude, la Société Lacroix a demandé que sa capacité de stockage des solides facilement inflammables soit augmentée. Les deux nouveaux dépôts n'accroîtront pas les dangers potentiels.

Pour faire suite à de récents actes de malveillance, une instruction est parue le 6 novembre 2017 à propos de la mise à disposition et des conditions d'accès aux informations potentiellement sensibles. Elle ne s'applique pas uniquement aux sites SEVESO et hiérarchise de manière précise les informations relatives à la sûreté. À titre d'information, les documents présentés lors de la CSS ne pourront plus être transmis aux membres de la Commission.

M. DELPAS demande si cette politique s'applique à l'ensemble des services publics, et s'il faudra que ces derniers créent des flux sécurisés pour échanger des données.

Mme ROBIC répond que l'instruction concerne tous les services publics potentiellement concernés par la diffusion de documents au public pouvant comporter des informations sensibles et indique ne pas avoir d'éléments de réponse sur les échanges par flux sécurisés.

Mme CASSE (BSC) conclut qu'à ce jour, il n'existe aucune contre-indication à transmettre les nouveaux PPI aux différents services, par email.

Mme ROBIC le confirme. Par ailleurs, les informations contenues par les arrêtés préfectoraux mis en ligne seront moins détaillées.

M. LEVERINO conclut que les temps ont changé et qu'il faut s'adapter à ces nouvelles contraintes.

Mme ROBIC précise que les tiers pourront toujours consulter des documents en adressant une demande au Préfet.

4) Point d'avancement post-PPRT

Mme ROBIC rappelle les tenants et les aboutissants des travaux de renforcement de logements qui doivent être réalisés avant le 1^{er} janvier 2021. L'accompagnement des riverains pour la réalisation de ces travaux a été intégré au PIG porté par la communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées. L'opérateur en charge de cet accompagnement est URBANIS. Une convention de financement est en cours de signature pour proposer des solutions évitant aux propriétaires d'avancer trop de fonds.

À ce jour, les travaux ont été réalisés sur un logement. Des devis et des plans de financement sont prêts pour 3 autres logements. Ils sont attendus pour les 2 logements restants. La décision d'un propriétaire est attendue pour la réhabilitation d'un septième logement.

M. CHAUCHAT fait état de difficultés dans sa relation avec URBANIS, qui a indiqué être en attente de la convention de financement pour avancer.

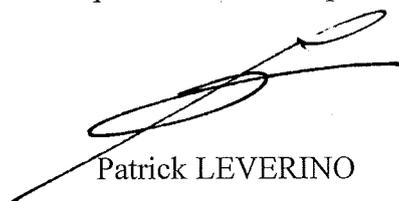
Mme ROBIC conclut que la signature imminente de la convention de financement résoudra cette problématique et rappelle que l'opérateur URBANIS a pour mission d'accompagner les propriétaires comme il se doit.

5) Questions diverses

Aucune question n'est posée.

La séance est levée à 10 heures 55.

Pamiers le, 15 juin 2018
Le sous-préfet de Pamiers par intérim



Patrick LEVERINO